

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS
SÉANCE DU 9 OCTOBRE 2018 À 18 HEURES 30

N° DEL2018_190 : EXTENSION DU RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT - ACQUISITION
FONCIÈRE PARCELLE SECTION CO N°9 COMMUNE D'ALBI - ZA ALBIPOLE

L'an deux mille dix huit, le neuf octobre

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le mardi 9 octobre 2018 à 18 heures 30 en séance publique, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Madame Sarah LAURENS

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Fabien LACOSTE, Dominique SANCHEZ, Odile LACAZE, Robert GAUTHIER, Muriel ROQUES-ETIENNE, Sarah LAURENS, Gisèle DEDIEU, Bruno LAILHEUGUE, Jean-Michel BOUAT, Steve JACKSON, Michèle BARRAU-SARTRES, Enrico SPATARO, Frédéric CABROLIER, Pierre DOAT, Najat DELPEYRAT, Eric GUILLAUMIN, Delphine DESHAIES-GALINIE, Gérard POUJADE, Francis SALABERT, Anne-Marie ROSÉ, Thierry MALLÉ, Thierry DUFOUR, Hélène MALAQUIN, Blandine THUEL, Michel MARTY, Céline TAFELSKI, Jean-François ROCHEDREUX, Pascal PRAGNERE, Laurence PUJOL, Joëlle VILLENEUVE, Philippe GRANIER, Yves CHAPRON, Agnès BRU, Jacques ROUSSEL, Philippe MARAVAL, Louis BARRET

Membres présents non votants :
Madame Agnès BRU, messieurs Philippe GRANIER, Jacques ROUSSEL, Philippe MARAVAL

Membres excusés : Mesdames, messieurs,
Philippe BONNECARRERE (pouvoir à Muriel ROQUES-ETIENNE), Dominique MAS (pouvoir à Pascal PRAGNERE), Michel FRANQUES (pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL), Naïma MARENGO (pouvoir à Jean-Michel BOUAT), Sylvie BASCOUL-VIALARD (pouvoir à Laurence PUJOL), Geneviève PEREZ (pouvoir à Bruno LAILHEUGUE), Patrick BETEILLE (pouvoir à Louis BARRET), Bruno CRUSEL (pouvoir à Eric GUILLAUMIN), Marie-Louise AT (pouvoir à Michèle BARRAU-SARTRES)

Votants : 46

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 9 OCTOBRE 2018

**N° DEL2018_190 : EXTENSION DU RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT -
ACQUISITION FONCIÈRE PARCELLE SECTION CO N°9 COMMUNE D'ALBI -
ZA ALBIPOLE**

Pilote : Hydraulique - Assainissement

Monsieur Pierre DOAT, rapporteur,

La zone située entre l'ancienne nationale RN88 et la nouvelle 2x2 voies entre les communes d'Albi et du Séquestre est appelée à se développer mais se trouve actuellement dépourvue d'un réseau d'assainissement collectif et les bâtiments doivent disposer de leur propre assainissement individuel.

Pour répondre à un projet économique d'importance, il est nécessaire de pouvoir raccorder les parcelles au réseau public d'assainissement.

Après études, la solution techniquement et économiquement la meilleure consiste à créer un réseau d'eaux usées permettant le raccordement pour tous les bâtiments de ce secteur et de le connecter gravitairement à celui desservant la station d'épuration d'Albipole située avenue de la Martelle. Pour cela, il est nécessaire d'établir une portion de réseau sur la parcelle CO n°9.

Cette parcelle de 1 954 m² est située sur la commune d'Albi, à l'intérieur de la ZA Albipôle, en continuité du Programme d'aménagement d'ensemble (PAE) secteur Jean Thomas et Vedel de la commune de Terssac.
Elle est classée en zone Ua2 pour des activités économiques et industrielles.

Des négociations se sont tenues avec monsieur et madame GERVAIS actuels propriétaires. Ces derniers ont donné leur accord pour un prix de cession à 16 €/m² conforme à l'évaluation de France Domaine fournie en date du 24/07/2018 et à sa marge de négociation.

Le prix de l'acquisition de cette parcelle est de 31 264 €.

La communauté d'agglomération de l'Albigeois prendra à sa charge l'ensemble des frais inhérents à ces acquisitions (frais de notaire et tva, prestation de géomètre...)

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'évaluation de France Domaine en date du 24/07/2018,

VU l'avis favorable du bureau communautaire du 11 septembre 2018,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE l'acquisition au prix de 16 euros le m², d'une emprise de 1 954 m² sur la parcelle COn°9 appartenant à monsieur et madame Gervais, soit un montant de 31 264 €.

DIT QUE les crédits nécessaires pour ces acquisitions seront inscrits au budget assainissement de l'exercice en cours.

AUTORISE madame la présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois ou son représentant à engager les démarches nécessaires à la réalisation de cette opération et à procéder à la signature de tout acte y afférent.

Pour extrait conforme,
Fait le 9 octobre 2018,

La présidente,

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL